



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 17 FEVRIER 2016**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET :
- Commune de CAUDEBRONDE : Monsieur Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : M Paul GRIFFE – M Jean Pierre BOUISSET – Mr Sacha DJORDJEVIC – M Laurent RIVES – M Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : M Gilbert PLAGNES
- Commune de FOURNES CABARDES : M Guy CHIFFRE – Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : M Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : M Gérard DESGRANGES
- Commune de LAPRADE : M Jean-Michel COURREAU – Mme Michèle ALBERT
- Commune de LASTOURS : M Lahcène MEBROUK
- Commune de LATOURETTE CABARDES :
- Commune de LES CAMMAZES : M Alain MARY
- Commune de LES MARTYS : M André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : M Gilbert BATLLE
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT
- Commune de ROQUEFERE : M Francis BELS
- Commune de SAINT DENIS : M Gérard BONNAFOUX
- Commune de SAISSAC : - Mme Odile SEIGNE – MM Eric BETEILLE - David HERRERO – Philippe HORTALA
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mmes Christiane GROS - Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mmes Mireille GARCIA – Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : M Daniel GERI

Absents :

Jean-Claude PECH (Latourette) — Mme Carole HASSLAUER (Saint-Denis)- M Guy JALABERT (Fraisie Cabardès)- M Joseph SKALA (Miraval-Cabardès)- M Raymond SENTENAC (Saint-Denis)

Absents excusés :

Mme Danièle NICOLAOU (Brousses et Villaret) - CROS GIRAL Janine (Fontiers Cabardès) – M Jean-Louis TEISSIE (Lastours) - Mme Roselyne MARIOJOULS (Les Cammazes) - Mme Martine GARCIA (Villardonnel) – M Luciano STELLA(Villardonnel)

Procuration :

Mr Jean DONS de la commune de Saissac a Mr Philippe HORTALA
Mr Régis HUC de Labastide Esparbairénque à Mr Francis BELS
Mr David FERRE de Salsigne à Mr Stéphane BARTHAS

Ordre du Jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Validation compte rendu du Conseil Communautaire du 8 Décembre 2015

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Rapport des ORDURES MENAGERES 2014

- Consultation : Achat sacs poubelles 2016

- Contrat sous-traitance SPANC : VEOLIA sous-traitant d'HYDROCONCEPT

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – SOCIAL

- Convention d'occupation du domaine public de la Piscine : Enzo Pizza

- Convention de mise à disposition 'Piscine' avec le Club Omnisport Cuxacois : section plongée

- Tarification Piscine : cours particuliers – période estivale

- Convention d'occupation du domaine public avec le SIVOM du Cabardès

- Délégation au Président : contrat accroissement temporaire d'activité et saisonnier d'activité

- Délégation au Président : Remplacement titulaire indisponible

- Renouvellement CONVENTION LABRY

- Convention de mise à disposition du domaine public avec la Commune de Cuxac-Cabardès

- Action préalable au schéma de mutualisation : entretien de l'éclairage public

- Délibération sur la mise en place d'un ordre de mission permanent pour les déplacements professionnels des agents ;

- Délégation du Président : dépôt de plaintes

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Intégration de la Commune de Les Cammazes à la Communauté de communes du Lauragais, Revel Sorèzois

- Commission Consultative Paritaire issue de la loi Transition Energétique pour la Croissance verte : désignation des représentants de la Communauté de Communes

- Demande de prolongation ADEME : Construction hangar photovoltaïque

COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

- Règlement Intérieur : Crèches intercommunales

- Approbation des règlements de fonctionnement 2016 des structures multi-accueil Intercommunales

- Tarification usagers des structures multi-accueil intercommunales

- Aménagement du patio de la SMA Collin Colline: choix du maître d'œuvre / Mission SPS

- Approbation du règlement intérieur 2016 de l'ALSH de la Montagne Noire

QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement Titulaire indisponible : Responsable Service Administratif

- Proposition d'organisation d'une réunion d'information 'Zéro Phyto'

- Organisation d'une réunion d'information sur l'éclairage public en direction des communes par le SYADEN

Monsieur Le Président ouvre la séance. L'assemblée est composée de 30 membres présents dont 26 votants avec 3 pouvoirs soit un total de 29 votants.

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée des procurations.
Monsieur Dons à Monsieur Hortala
Monsieur Huc à Monsieur Bels
Monsieur Ferré à Monsieur Barthas

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Président invite l'assemblée à respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Christian Hillat, conseiller communautaire de la commune de Miraval-Cabardès récemment décédé.

Monsieur Jean-Baptiste FERRER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à Madame Albert qui remplace Monsieur Canal pour la commune de Laprade.

Monsieur Le Président demande si des remarques sont formulées concernant le contenu du dernier compte rendu du conseil communautaire.

Pas de remarques, le compte rendu du Conseil Communautaire du 8 Décembre est validé.

- Rapport des ORDURES MENAGERES 2014

Monsieur Cédric Mazars, responsable du service environnement procède à la présentation du rapport des ordures ménagères 2014. Ce rapport est téléchargeable sur le site internet de la communauté au niveau de l'espace extranet 'Conseil Communautaire'.

Ce présent rapport qui concerne l'année écoulée doit être approuvé par le Conseil Communautaire.

VOTE :

Pour : 29 Abstention : 0

Contre : 0

- Consultation : Achat sacs poubelles 2016

Monsieur Le Président tient à préciser que la CDC de la Montagne Noire est une des rares collectivités à offrir les sacs poubelles à ses habitants.

Monsieur Bels ajoute que les sacs ne sont pas offerts, ils sont payés au travers de la TEOM. Le Président ajoute que la TEOM peut financer tout ou partie du service OM, mais que tous les habitants n'y sont pas assujettis.

Dans le cadre de l'achat des sacs poubelles pour l'année 2016, une consultation a été lancée. Suite à l'analyse des offres il est proposé de retenir sur les trois propositions effectuées, celle de la société ELIDIS localisée à Lézignan-Corbières pour un montant de 28 976.55 € H.T soit 34 771.86 € TTC.

Une attention particulière a été portée sur la qualité des sacs pour ne pas renouveler la mauvaise expérience de l'année dernière.

A noter que cette commande inclus le passage au tri sélectif pas sacs des commune de Saint-Denis, Caudebronde, Laprade, Fraïsse-Cabardès, et Lacombe.

.

VOTE :

Pour : 29 Abstention : 0

Contre : 0

- Contrat sous-traitance SPANC : VEOLIA sous-traitant d'HYDROCONCEPT

Monsieur Le Président explique dans le cadre de sa compétence environnement, la Communauté de Communes a conclu un marché avec la société HYDOCONCEPT pour conduire son service public d'assainissement non collectif (SPANC). (Délibération du 13 Mars 2014). Cette société connaît actuellement des difficultés pour mener à bien sa mission dans les délais impartis en raison notamment d'un départ d'un des salariés de l'entreprise.

C'est pourquoi, afin de finaliser la campagne des contrôles des assainissements non collectifs de la partie ex Cabardès Montagne Noire et débiter celle du côté ex-Haut-Cabardès, la société propose de sous-traiter cette partie à la société VEOLIA.

Il est précisé que le contrôle de parfaitement achèvement des travaux et des diagnostics en cas de vente continueront à être effectués par HYDROCONCEPT. Le montant de la prestation reste également inchangé.

Cette société propose de sous-traiter sa mission de contrôle périodique des assainissements autonomes à VEOLIA Environnement dans les mêmes conditions techniques et financières conformément au DC 4.

Monsieur Bels explique qu'il voit dans cette opération une anticipation de la loi NOTRE qui prévoit le transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement aux intercommunalités. Cette compétence sera certainement déléguée à un syndicat. Le positionnement de la société VEOLIA n'est pas neutre.

Monsieur Le Président répond que le transfert de cette compétence eau et assainissement devrait intervenir le 1er Janvier 2018. Il faut savoir également que dans le domaine de l'eau et de l'assainissement seuls les syndicats se positionnant sur 3 intercommunalités pourront continuer à exister. A ce jour et pour le territoire, seul le syndicat 'Sud Oriental des eaux de la Montagne Noire est dans cette position. Le Département de l'Aude va travailler sur la gestion de la ressource en eau par un syndicat mais plus d'incertitude règne pour le reste de la compétence.

Monsieur Béteille fait part de son mécontentement par rapport à ce transfert de compétence, où le risque est de payer davantage pour le même service. Il faudrait faire un levé de bouclier.

Monsieur Le Président entend les interventions, mais ce transfert est imposé par la loi Notre et la Communauté de Communes et doit s'organiser pour assumer cette évolution.

Monsieur Géri intervient et trouve que cette sous-traitance à VEOLIA est limite, et remet en cause la véritable existence de la société HYDROCONCEPT.

Monsieur Le Président répond que cette société est bien réelle et a notamment effectué la quasi-totalité des contrôles sur la partie ex Cabardès Montagne Noire. Cette même société continuera d'ailleurs à assurer la bonne exécution des travaux et des diagnostics en cas de vente.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 1

Monsieur Géri s'excuse et quitte la séance.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – SOCIAL

- Convention d'occupation du domaine public de la Piscine : Enzo Pizza

Monsieur Le Président explique que l'espace localisé à l'avant de la piscine est occupé par un commerce ambulant de fabrication et de vente de pizza. L'objet est de sécuriser cette occupation au travers d'une convention d'occupation du domaine public.

Monsieur Ferrer demande la contrepartie financière de cette convention.

Monsieur Le Président répond 100 € annuels.

Monsieur Ferrer demande s

Monsieur Le Président répond 100 € annuels.

Monsieur Ferrer demande s'ils seront réellement appelés.

Monsieur Saxe répond que rien ne s'oppose à ce que cette somme soit appelée.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Convention de mise à disposition 'Piscine' avec le Club Omnisport Cuxacois : section plongée

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée que Le Club Omnisport Cuxacois est l'organisateur d'une activité d'initiation à la plongée les vendredis soirs. L'objet est de conclure une convention de mise à disposition de la piscine avec cette association afin d'assurer la continuité de l'activité. 26 Adhérents fréquentent régulièrement les séances.

Pour information, cette association a sollicité une subvention auprès du Département de l'Aude d'un montant de 400 €. L'objectif est de caler le montant de la mise à disposition à cette somme.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Tarification Piscine : cours particuliers – période estivale

Le service piscine est régulièrement sollicité pour l'organisation de cours particuliers à la piscine de Cuxac-Cabardès. En fonction des créneaux d'activités disponibles, il est proposé de mettre en place ces séances avec la tarification suivante :

- Enfants : séance de 30 min, 80 € les 5 séances

- Adultes : séance de 45 min, 100 € les 5 séances

En période estivale, la tarification suivante est proposée :

Entrée à 3 € pour les adultes
Entrée à 2 € pour les enfants de 16 ans et moins de 16 ans.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Convention d'occupation du domaine public avec le SIVOM du Cabardès

Monsieur Saxe explique qu'une convention d'occupation du domaine public a été conclue entre la Communauté de Communes du Haut-Cabardès et le SIVOM du Cabardès du 1er Avril 2013 au 31 Mars 2016. Cette convention a pour objet l'occupation de 3 places de stationnement au sein du garage technique de la CDC aux Ilhes-Cabardès pour un montant de 360 € annuel. Il est donc proposé de renouveler cette convention pour trois années supplémentaire.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Délégation au Président : contrat accroissement temporaire d'activité et saisonnier d'activité

Afin d'établir des contrats de travail en durée déterminée dans le cas d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, il est proposé de donner une délégation au Président pour établir ce type de contrat.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Délégation au Président : Remplacement titulaire indisponible

Afin d'établir des contrats de travail en durée déterminée dans le cas de l'absence d'un agent titulaire, il est proposé de donner une délégation au Président pour établir ce type de contrat.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Renouvellement CONVENTION LABRY

Monsieur Le Président rappelle que lors du Conseil communautaire du 28 Mai 2015, il a été convenu que les conseils juridiques prodigués par le cabinet LABRY fassent l'objet d'un bilan. Le résultat est une vingtaine de sollicitations. Les services rendus donnant entièrement satisfaction, il est proposé de renouveler cette convention.

Monsieur Courreau demande si le SIVOM aurait la possibilité de solliciter les services du cabinet LABRY.

Monsieur Le Président répond dans la négative la convention étant conclue entre la CDC et le cabinet pour des conseils juridiques en direction de la Communauté de Commune et de ses communes membres.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Convention de mise à disposition du domaine public avec la Commune de Cuxac-Cabardès

Monsieur Bouisset explique que la commune de Cuxac-Cabardès sollicite la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'un local localisé à la crèche intercommunale de Cuxac. La commune de Cuxac-Cabardès souhaite mettre en place un projet communal de fourniture de repas en direction d'une personne âgée en difficulté dite physique. La Communauté de Communes mettrait à disposition une pièce à la commune pour y positionner un frigo. La commune prend ensuite la responsabilité juridique et financière de cette mise en place.

Monsieur Bels demande à ce que soit bien précisé ce que veut signifier une personne dans le besoin pour ne pas se retrouver avec une quantité demandes prohibitives.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Action préalable au schéma de mutualisation : entretien de l'éclairage public

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services, il est proposé de mettre en place une action préalable en ce qui concerne l'entretien de l'éclairage public.

Pour cela, une demande de devis à l'échelle de la Communauté de Communes a été effectuée. Les communes pourront ensuite choisir l'entreprise de leur choix. Monsieur Courreau demande s'il pourra poursuivre sa collaboration avec un électricien local.

Monsieur Le Président répond que chaque commune a toujours la possibilité de choisir le prestataire souhaité.

Monsieur Djordjevic évoque le fait qu'il sera intéressant de comparer ces offres à celui d'un coût forfaitaire.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur Le Président informe les communes qu'une réunion sur le thème de l'éclairage public se tiendra aux Ilhes le Mardi 8 Mars à 17 h 00.

- Délibération sur la mise en place d'un ordre de mission permanent pour les déplacements professionnels des agents

Monsieur Hortala explique qu'il s'agit de mettre en place un ordre de mission permanent pour les déplacements professionnels des agents. Actuellement, les agents effectuent une demande

pour chaque mission, la mise en place proposée permettra de sécuriser les déplacements des agents et ce de façon permanente. A noter qu'une attestation personnelle d'assurance du véhicule est maintenant exigée pour les déplacements professionnels.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Délégation du Président : dépôt de plaintes

Afin d'être réactif lors de conflits ou de préjudices subis par l'intercommunalité il est proposé une délégation du Président aux agents mentionnés pour le dépôt de plaintes.

Affaires concernant la petite enfance : Directrice des crèches intercommunales

Affaires concernant les ALAE : Directeur de l'ALAE de la Montagne Noire

Directrice de l'ALAE du Haut-Cabardès

Affaires concernant l'environnement : Responsable du service Environnement

Affaires concernant la piscine intercommunale : Chef de bassin

Monsieur Bels demande s'il ne serait pas judicieux d'ajouter le Directeur Général des Services.

Monsieur Le Président répond dans l'affirmative.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Intégration de la Commune de Les Cammazes à la Communauté de communes du Lauragais, Revel Sorèzois

Monsieur Mary explique que la volonté de la commune de Les Cammazes de rejoindre la Communauté de Communes du Lauragais, Revel, Sorèzois est connue depuis le départ. Monsieur Mary ne remet pas en cause la CDC de la Montagne Noire, où le travail s'effectue dans un bon esprit et où un vrai projet de territoire est mené au quotidien. Cependant, le bassin de vie de la commune est lié à la ville de Revel. C'est en ce sens que la commune a effectué cette demande auprès des différentes CDCI. La demande est donc celle d'autoriser le départ de la commune.

Madame Gros acte que Monsieur Mary a employé des arguments plus convaincants que les siens.

Monsieur Le Président répond que la commune des Cammazes n'est pas dans le département de l'Aude ce qui pose problème pour l'aboutissement de programmes tels que le très haut débit, la maison des services au public, comptes en Montagne Noire. Il rappelle que la commune de Les Cammazes a fait un long travail de fond sur cette démarche. La commune de Trassanel ayant en projet, la constitution d'une commune nouvelle avec Villeneuve-Minervois,

l'intégration à Carcassonne Agglo se fera automatiquement.

Monsieur Bels ajoute que la fusion des deux anciennes communautés de communes a été permise parce que le territoire est reconnu zone de montagne. L'acceptation du départ d'une commune peut mettre en péril la pérennité de la CDC.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de répondre favorablement à la demande de la Commune de Les Cammazes

VOTE :

Pour : 26 Abstentions : 2 Contre : 0

- Commission Consultative Paritaire issue de la loi Transition Energétique pour la Croissance verte : désignation des représentants de la Communauté de Communes

La loi n° 2015-992 du 17 Août dite TECV, comporte de nombreuses avancées qui vont exiger la mise en œuvre d'actions par les collectivités publiques avec leur syndicat d'énergie. L'article 198 de cette loi, transposé à l'article L2224-37 du CGCT prévoit en particulier la création d'une commission consultative paritaire Energie, qui doit être mise en œuvre. Elle a pour but de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Il est nécessaire que la CDC transmette ou confirme ses représentants au sein de cette instance. Il est proposé de désigner les délégués au SYADEN Monsieur Griffé et Monsieur Hortalà comme titulaire et suppléant.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- Demande de prolongation ADEME : Construction hangar photovoltaïque

La CDC de la Montagne Noire a obtenu une subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'un hangar photovoltaïque. La date de validité de la subvention est au 16 Décembre 2015.

La convention de subvention ADEME prévoit que la Cdc de la Montagne Noire lui envoie 45 jours avant la fin de la convention le rapport complet d'exécution avec les dépenses réalisées et le certificat de réception des travaux. La date de fin si on prolonge d'un an serait le 16 décembre 2016. 45j avant ça fait le 1er novembre.

Il est proposé de demander une prolongation de la date de validé de la subvention d'un an et 6 mois soit jusqu'au 16 Juin 2017 avec un calendrier prévisionnel de travaux du 1er octobre 2016 au 31 janvier 2017.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

- Règlement Intérieur : Crèches intercommunales

Monsieur Barthas évoque ce règlement qui fixe les conditions dans lesquelles les enfants sont accueillis dans les crèches intercommunales. Il est nécessaire d'approuver ce règlement qui était en téléchargement.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- **Tarifification usagers des structures multi-accueil intercommunales**

Monsieur Barthas explique que ces règlements prévoient la tarification qui est identique à celle de l'année 2015.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- **Aménagement du patio de la SMA Collin Colline: choix du maître d'œuvre / Mission SPS**

Afin de procéder à l'aménagement du Patio de la SMA Collin Colline, il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre et la mission SPS à Monsieur Alain Resclause dans les conditions suivantes :

Maîtrise d'œuvre :

5 415 € H.T soit 12.35 % du montant total des travaux

Mission SPS niveau 3 800 € H.T

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- **Approbation du règlement intérieur 2016 de l'ALSH de la Montagne Noire**

Monsieur Barthas évoque ce règlement qui fixe les conditions dans lesquelles les familles et leurs enfants sont accueillis dans les crèches intercommunales. Il est nécessaire d'approuver ce règlement qui était en téléchargement.

VOTE :

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement Titulaire indisponible : Responsable Service Administratif

La responsable du service administratif devant s'absenter quelques temps, Monsieur Le

Président informe l'assemblée que dans le cadre d'un contrat 'remplacement titulaire indisponible' Madame Arpoudavally Dector va travailler à la Communauté de Communes durant cette absence. Le choix s'est porté sur Madame Dector en raison de la maîtrise du logiciel de comptabilité, logiciel déjà utilisé sur deux mairies où elle occupe déjà un poste.

- Proposition d'organisation d'une réunion d'information 'Zéro Phyto'

Une réunion en direction des communes sera prochainement organisée au mois d'avril concernant cette thématique.

Monsieur Le Président informe l'assemblée que la Maison de services au public sera inaugurée le Samedi 2 Avril à 11 h 00 aux Ilhes.

L'inauguration de la piscine intercommunale se fera le samedi 4 juin à 11 h 00 à Cuxac-Cabardès.

Monsieur Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.

Fin de séance : 20 h 30